



KINNEAR'S MILLS

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES APPALACHES MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Kinnear's Mills, tenue le 5 juin 2023, à 19 h 30, au lieu habituel des sessions dudit, sis au 120, rue des Églises, Kinnear's Mills, Qc, G0N 1K0 ;

Sont présents, les conseillers:

Siège no 1, M. Robert Sanfaçon
Siège no 2, M. Roger Gosselin
Siège no 3, Mme Joanne Labranche
Siège no 4, Mme Marisol Brochu
Siège no 5, M. James Allan
Siège no 6, Mme Michelle Blais

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, monsieur Marquis Bédard.

Alexandra Gosselin, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

2023-06-113 Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption de procès-verbaux**
- 5. Administration générale et trésorerie**
 - 5.1 Adoption des comptes du mois
 - 5.2 Taxation - Immeubles forestiers
 - 5.3 Vente d'objets inutilisés
 - 5.4 Renouvellement - Conseil sans papier

- 5.5 Achat surface de DEK
- 5.6 Demande de modification au contrat de M. Dominic Paradis
- 5.7 Embauche d'un préposé aux espaces verts
- 5.8 Autoriser la directrice générale à signer le contrat pour la tournée Mixbus
- 5.9 Remplacer la pancarte au coin de la rue des Fondateurs et rue des Églises
- 5.10 Assurance cyberrisques
- 5.11 Nouveau prix - Montage du chapiteau
- 5.12 Démission Mme Luce Arguin
- 5.13 Dépôt du rapport du maire - 2022
- 5.14 Demande Mme Josée Pomerleau
- 5.15 Demande de Gestion Robert Sanfaçon inc.

7. Sécurité publique

- 7.1 Premier versement - Sûreté du Québec

8. Travaux publics

- 8.1 Avenant au contrat de Pluritec - Mandat de contrôle qualitatif
- 8.2 Demande du CPE - Bassin de rétention
- 8.3 Octroi de contrat d'appel d'offres public - Développement des Érables
- 8.4 Demande au ministère des Transports - Freins moteurs

11. Urbanisme et développement du territoire

- 11.1 Offre d'achat - M. Marcel Martineau
- 11.2 Autorisation pour signer le contrat de vente - lot 4 913 569
- 11.3 Appui à la demande CPTAQ - Allen Donovan

15. Période de questions

16. Clôture et levée de la séance

SUR LA PROPOSITION DE : Mme Marisol Brochu

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

ADOPTÉE

2023-06-114 Séance ordinaire du 1er mai 2023

SUR LA PROPOSITION DE : Mme Joanne Labranche

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er mai 2023 soit adopté.

ADOPTÉE

2023-06-115 Adoption des comptes du mois

SUR LA PROPOSITION DE : Mme Joanne Labranche

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes du mois et que la directrice générale soit autorisée à faire le paiement des comptes:

Chèques numéros 10015 à 10022 :	15 215.19 \$
Autres paiements effectués par la directrice générale :	150 658.39 \$
Grand total des paiements:	165 873.58 \$

ADOPTÉE

2023-06-116 Taxation - Immeubles forestiers

CONSIDÉRANT la grande proportion des immeubles à vocation forestière et/ou d'agriculture sur le territoire de la municipalité de Kinnear's Mills;

CONSIDÉRANT QUE la réduction du taux de taxation pour les immeubles à vocation forestière implique une augmentation des taxes pour les autres catégories d'immeubles;

CONSIDÉRANT QUE les producteurs agricoles pourraient également demander la réduction de leur taux de taxation;

CONSIDÉRANT QU' il y a peu de propriétaire au sein de notre municipalité qui vivent uniquement de la coupe forestière;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE la municipalité de Kinnear's Mills applique le même taux de taxation à toutes les catégories d'immeubles confondues;

ADOPTÉE

2023-06-117 Vente d'objets inutilisés

ATTENDU QUE la municipalité a plusieurs objets inutilisés et qu'elle désire

les offrir à ses citoyens à coût raisonnable;

ATTENDU QUE la municipalité veut vendre les articles de façon équitable pour les citoyens;

ATTENDU QUE le Conseil désire offrir la possibilité aux citoyens de Kinnear's Mills de profiter de l'occasion pour mettre en vente leur propre objets inutilisés;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Marisol Brochu

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE la municipalité de Kinnear's Mills organise une vente publique aux enchères le 9 septembre prochain, en avant-midi;

QUE les citoyens soient invités à installer des tables pour faire une vente de garage cette même journée;

ADOPTÉE

2023-06-118 Renouvellement - Conseil sans papier

ATTENDU QUE la municipalité désire poursuivre ses actions pour réduire sa consommation de papier;

ATTENDU l'efficacité du fonctionnement de l'application Conseil sans papier pour les séances du conseil;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Marisol Brochu

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le Conseil municipal renouvèle le contrat concernant le Conseil sans papier pour une durée d'un an avec Numérique.ca.

ADOPTÉE

2023-06-119 Achat surface de DEK

ATTENDU QUE la municipalité souhaite remettre à niveau la surface de patinoire afin qu'elle soit sécuritaire et puisse être utilisée pour différents jeux, dont le dek hockey;

ATTENDU QUE les tuiles de dek hockey ont démontré leur durabilité;

ATTENDU QUE la surface actuelle a été évaluée par le fournisseur de surface de dek hockey et qu'elle peut, moyennant de légers travaux, accueillir les tuiles;

ATTENDU QUE les membres du comité Vie communautaire ont validé le choix des lignes et des couleurs;

ATTENDU QUE la municipalité a accès à une aide financière pour ce projet;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Marisol Brochu

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE la municipalité de Kinnear's Mills achète une surface de dek hockey de 61' X 101' pour un montant total de 22 349,10 \$ avant taxes.

QUE le choix des lignes et des couleurs soient ceux décidées par le comité Vie communautaire.

ADOPTÉE

2023-06-120 Demande de modification au contrat de M. Dominic Paradis

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills a conclu un contrat avec M. Dominic Paradis le 3 avril dernier concernant les services d'inspecteur municipal;

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills a adhéré à l'entente intermunicipale d'urbanisme avec la MRC des Appalaches, le 16 janvier 2023;

ATTENDU QUE M. Paradis a mal évalué la charge de travail concernant notre municipalité et qu'une hausse de salaire est par le fait même demandée;

ATTENDU QUE M. Paradis n'a pas de disponibilité dans les heures ouvrables;

ATTENDU la demande de M. Paradis concernant une modification du tarif au contrat signé le 3 avril 2023;

SUR LA PROPOSITION DE: M. Roger Gosselin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE la municipalité de Kinnear's Mills mette fin au contrat intervenu entre elle et M. Dominic Paradis le 3 avril 2023;

QUE M. Paradis transmette rapidement tous les dossiers en cours à l'inspecteur municipal qui prendra la relève;

QUE la municipalité de Kinnear's Mills mandate l'inspecteur régional de la MRC afin d'occuper les fonctions d'inspecteur municipal pour celle-ci;

ADOPTÉE

2023-06-121 Contrat d'entretien des espaces verts

ATTENDU les offres reçues pour le poste de préposé aux espaces verts;

SUR LA PROPOSITION DE : Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le Conseil municipal donne le contrat d'entretien des espaces verts à M. Sylvain Lambert selon les termes du contrat fixé par le Conseil.

ADOPTÉE

2023-06-122 Autoriser la directrice générale à signer le contrat pour la tournée Mixbus

ATTENDU QUE la MRC des Appalaches organise la Virée musicale en plein air;

ATTENDU QUE la MRC des Appalaches assume la plupart des frais en lien avec l'évènement;

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills a été sélectionnée pour recevoir un des spectacles de la Virée musicale en plein air;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Marisol Brochu

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE la municipalité de Kinnear's Mills autorise la directrice générale à signer le contrat pour la Virée musicale en plein air dans la MRC des Appalaches;

ADOPTÉE

2023-06-123 Remplacer la pancarte au coin de la rue des Fondateurs et rue des Églises

ATTENDU QUE la municipalité doit remplacer la pancarte informative au coin de la rue des Fondateurs et la rue des Églises;

ATTENDU QUE la municipalité désire conserver sur cette pancarte le plan des routes et des attraits touristiques sur notre territoire;

ATTENDU QUE la municipalité désire faire une liste exhaustive des attraits touristiques sur notre territoire;

SUR LA PROPOSITION DE: M. Robert Sanfaçon

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE la municipalité de Kinnear's Mills mandate la directrice générale afin d'obtenir des soumissions d'agence de publicité pour faire la création de cette pancarte.

ADOPTÉE

2023-06-124 Assurance cyberrisques

ATTENDU QUE la fédération des municipalités du Québec recommande fortement aux municipalités de sécuriser ses réseaux informatiques et être

protégés contre les cyberrisques;

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills a fait des modifications à son plan de sécurité informatique dans les derniers mois et qu'elle répond maintenant aux exigences afin d'avoir une couverture de risque ;

SUR LA PROPOSITION DE : M. Roger Gosselin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE la municipalité de Kinnear's Mills ajoute la garantie cyberrisques à la police d'assurance de la municipalité au montant de 662,00 \$ annuellement.

ADOPTÉE

2023-06-125 Nouveau prix - Montage du chapiteau

ATTENDU les nouveaux tarifs de montage du chapiteau remis par M. Sylvain Lambert le 23 mai 2023;

ATTENDU l'expertise et la disponibilité de M. Sylvain Lambert;

SUR LA PROPOSITION DE : M. James Allan

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le Conseil municipal accepte les nouveaux tarifs pour le montage du chapiteau sur les terrains de la municipalité;

ADOPTÉE

2023-06-126 Démission Mme Luce Arguin

La directrice générale dépose la démission de madame Luce Arguin à titre de concierge de la municipalité.

ADOPTÉE

2023-06-127 Dépôt du rapport du maire - 2022

SUR LA PROPOSITION DE : Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE conformément à l'article 176.2.2 du Code Municipal du Québec, le maire, monsieur Marquis Bédard, fait rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de l'année 2022;

QUE le rapport daté du 5 juin 2023 est déposé et sera diffusé par le biais du journal municipal de même que sur le site internet de la municipalité et sur demande par

courriel.

ADOPTÉE

2023-06-128 Demande Mme Josée Pomerleau

ATTENDU la demande de Mme Josée Pomerleau reçue le 9 mai 2023;

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills n'a pas d'équipement à la disposition des citoyens pour faire un feu de joie dans le parc municipal;

ATTENDU QUE le parc municipal est disponible pour tout nos citoyens, en tout temps;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil municipal autorise Mme Pomerleau à offrir les services d'une cantine mobile lors de son évènement du 12 août 2023;

QUE le conseil municipal autorise Mme Pomerleau à faire un feu de joie dans le parc municipal (à un endroit pré-établi par le Conseil), si elle fournit elle-même l'équipement nécessaire et s'il lui est délivré un permis de feu par une autorité compétente pour son évènement du 12 août 2023;

ADOPTÉE

2023-06-129 Demande de Gestion Robert Sanfaçon inc.

M. Robert Sanfaçon quitte son siège.

ATTENDU la demande de M. Sanfaçon reçue le 18 mai 2023;

ATTENDU l'entente convenue entre Gestion Robert Sanfaçon inc. et la Municipalité de Kinnear's Mills le 22 mars 2017, concernant le passage du sentier sur sa propriété ;

ATTENDU QUE le sentier historique nécessite un ajout de pierre pour sécuriser l'accès aux usagers;

ATTENDU QUE certaines portions du sentier historique demandent des travaux majeur en entretien et que l'employé municipal ne peut les prioriser actuellement;

SUR LA PROPOSITION DE : M. James Allan

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE la municipalité de Kinnear's Mills paie un voyage de 17 tonnes de pierres et le temps de travail pour l'épandre dans le sentier;

QUE la municipalité de Kinnear's Mills ferme le sentier historique temporairement après le cimetière des 5 cantons, afin de s'assurer de la sécurité des usagers pour le reste du parcours ;

QUE la municipalité de Kinnear's Mills demande à M. Sanfaçon de s'assurer de dévier l'eau qui descend, au besoin, afin de s'assurer que les travaux exécutés persistent dans le temps;

ADOPTÉE

M. Robert Sanfaçon reprend son siège.

2023-06-130 Premier versement - Sûreté du Québec

SUR LA PROPOSITION DE : Mme Joanne Labranche

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le Conseil municipal mandate la directrice générale afin d'effectuer le premier versement pour les services de la Sûreté du Québec au ministre des Finances pour la somme de 27 702 \$.

ADOPTÉE

2023-06-131 Avenant au contrat de Pluritec - Mandat de contrôle qualitatif

ATTENDU QUE la firme Pluritec a été nommée pour faire les plans et devis du développement des Érables;

ATTENDU QUE lors de l'octroi du contrat de service, le contrôle qualitatif des matériaux n'avait pas été inclus;

ATTENDU l'importance de faire exécuter un contrôle qualitatif des matériaux;

ATTENDU l'avenant de l'offre de service de Pluritec;

SUR LA PROPOSITION DE : M. Roger Gosselin

IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS :

QUE la municipalité de Kinnear's Mills accepte l'avenant au contrat pour la préparation du mandat de contrôle qualitatif au montant budgétaire de 1 650,00 \$ plus taxes;

ADOPTÉE

M. Sanfaçon mentionne son désaccord.

2023-06-132 Demande du CPE - Bassin de rétention

ATTENDU QUE la municipalité offre le terrain gratuitement pour la construction du Centre de la petite enfance ;

ATTENDU QUE la municipalité paie l'asphaltage de sa partie de stationnement qui sera partagée avec le Centre de la petite enfance;

ATTENDU la demande d'aide financière faite par la directrice générale du Centre de la petite enfance la Tourniquette;

SUR LA PROPOSITION DE : Mme Joanne Labranche

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE la municipalité de Kinnear's Mills n'accorde aucune aide financière au Centre de la petite enfance pour défrayer les coûts de la construction de leur bassin de rétention d'eau pluvial.

ADOPTÉE

2023-06-133 Octroi de contrat d'appel d'offres public - Développement des Érables

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de la résolution portant le no 096-05-2023 la municipalité de Kinnear's Mills a procédé à un appel d'offres public via le Système électronique d'appel d'offres ("SEAO"), portant le numéro d'avis 20210178, et ce, pour des travaux de construction d'une nouvelle rue;

CONSIDÉRANT la séance d'ouverture de soumission qui a eu lieu le 23 mai 2023, dans le cadre de l'appel d'offres public no 20210178;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) entreprises ont déposé une soumission dans les délais requis avant 10h00, le 23 mai 2023, soit:

Nom de l'entreprise	Montant (incluant les taxes)
E.M.P. inc.	198 212,25 \$
Excavation Raymond Lemay et fils inc.	166 717,22 \$
Construction Lemay inc.	201 932,43 \$
Cité Construction TM inc.	244 998,21 \$

CONSIDÉRANT QU'après une étude et analyse des soumissions, chacune d'elles s'avèrent conformes;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'ingénieurs, Pluritec;

SUR LA PROPOSITION DE : M. Roger Gosselin

IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil accepte les soumissions reçues;

QUE le conseil octroie le contrat à l'entreprise Excavation Raymond Lemay et fils inc., plus bas soumissionnaire jugé conforme, pour l'exécution des travaux de construction d'une nouvelle rue conformément aux documents d'appels d'offres publiés et à la soumission déposée, au montant de 166 717,22 \$ incluant les taxes;

QUE les dépenses soient financées avec le fonds général;

ADOPTÉE

M. Robert Sanfaçon est en désaccord.

2023-06-134 Demande au ministère des Transports - Freins moteurs

ATTENDU QUE l'utilisation des freins à moteur sur la route 269 importune les citoyens de la municipalité de Kinnear's Mills;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports peut installer des pancartes de sensibilisation à l'utilisation des freins moteurs;

SUR LA PROPOSITION DE : M. Robert Sanfaçon

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE la municipalité de Kinnear's Mills demande au Ministère des Transports d'installer une pancarte de sensibilisation (dans chacun des sens) à l'utilisation des freins moteurs à la hauteur du 1576, 5e Rang à Kinnear's Mills.

ADOPTÉE

2023-06-135 Offre d'achat - M. Marcel Martineau

ATTENDU QUE le projet domiciliaire est en cours sur le chemin des Érables;

ATTENDU QUE la municipalité n'est pas prête à céder de terrain à ce stade-ci du projet;

ATTENDU QU' une fois le projet terminé, la municipalité va avoir une vue d'ensemble des terrains disponibles et elle va pouvoir évaluer ce qu'elle désire en faire;

SUR LA PROPOSITION DE : Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QU'à ce stade-ci du projet, la municipalité de Kinnear's Mills conserve l'entiereté de ses terrains vacants ;

ADOPTÉE

2023-06-136 Autorisation pour signer le contrat de vente - lot 4 913 569

ATTENDU la résolution portant le numéro 2023-04-081 adoptée le 3 avril dernier, laquelle autorise la municipalité à racheter le lot 4 913 569 sur la Place Harriet-Wilson ;

SUR LA PROPOSITION DE : Mme Marisol Brochu

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le maire, monsieur Marquis Bédard et la directrice générale, madame Alexandra Gosselin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Kinnear's Mills l'acte notarié ou tout autre document à l'égard de cet achat.

ADOPTÉE

2023-06-137 Appui à la demande CPTAQ - Allen Donovan

ATTENDU QUE M. Allen Donovan désire présenter une demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'aliénation des lots numéros 5 594 693, 5 594 694 et 5 594 695 du Cadastre du Québec dans la municipalité de Kinnear's Mills, et totalisant environ 75,6 hectares ;

ATTENDU QUE la loi stipule que toute demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec doit être accompagnée d'une recommandation de la municipalité concernée sous forme de résolution motivée en fonction des critères de l'article 62 de la Loi;

ATTENDU QUE les lots numéros 5 594 693, 5 594 694 et 5 594 695 concernés par la demande sont la propriété de M. Allen Donovan;

ATTENDU QUE l'autorisation recherchée ne nuira en aucun point aux activités agricoles environnantes des lots avoisinants;

ATTENDU QUE l'autorisation qui peut être accordée n'entraîne aucune conséquence durable sur les possibilités d'utilisation et le développement d'activités agricoles des lots avoisinants;

ATTENDU QUE les lots visés par la demande ne met pas en cause l'homogénéité des terres dans le secteur;

ATTENDU QUE l'utilisation vise un usage autre qu'agricole soit pour une fin résidentielle existante pour une portion de 0,5 hectares et que l'utilisation visée demeure agricole pour la portion des autres 75,1 hectares;

ATTENDU QUE cette demande est conforme à la réglementation municipale existante et au schéma d'aménagement de la MRC Les Appalaches;

SUR LA PROPOSITION DE: M. Roger Gosselin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE la municipalité de Kinnear's Mills transmette à la Commission de protection du territoire agricole du Québec un avis positif en regard à cette demande d'utilisation agricole visant les lots 5 594 693, 5 594 694 et 5 594 695 ayant une superficie d'environ 75,6 hectares;

QUE la municipalité de Kinnear's Mills confirme, et elle le confirme par les présentes, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec que cette demande est conforme à sa réglementation en vigueur et au schéma d'aménagement de la MRC Les Appalaches.

ADOPTÉE

Période de questions

M. Allen Donovan : Est-ce que l'appui de la municipalité concerne 0.5 hectare résidentiel sur chacun des terrains?

Directrice générale: Après vérification, la demande n'est pas formulée ainsi, donc l'appui non plus. M. Donovan est invité à reformuler sa demande.

M. Jean Malo : Est-ce qu'on doit avoir un permis pour couper des arbres.

Directrice générale: Je vais faire des vérifications et vous confirmer la réponse demain par téléphone.

2023-06-138 Levée de la séance

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Marisol Brochu

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE cette séance soit levée à 19h58.

ADOPTÉE

Marquis Bédard
Maire

Alexandra Gosselin
Directrice générale/greffière
trésorière

Je, Marquis Bédard, maire de la Municipalité de Kinnear's Mills, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 5 JUIN 2023.